

# Procès-verbal Assemblée Générale 2022



UN  
PAS  
DE  
DANSE

Le dimanche 31 juillet 2022, à 11h, les membres de l'association Un Pas de Danse se sont réunis au siège (6, rue des Tourterelles – 03800 Gannat) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente, avec possibilité d'assister à cette réunion par visio-conférence.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres du bureau et adhérents présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Fabienne LACOMBE, Présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Delphine LESUEURS, Membre actif de l'association.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association « Un Pas de Danse », aucun quorum n'est exigé pour la tenue de l'assemblée générale, de ce fait, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Rapport moral et financier 2021/2022 ;
- Budget prévisionnel 2022/2023 ;
- Renouvellement des membres du bureau ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Tarification de la cotisation annuelle pour la saison 2022/2023 ;

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents été téléchargeables sur notre site internet comme indiqué sur les convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports moral et financier de la saison 2021/2022.

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

**Rapport moral et financier 2021/2022** : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;

**Approbation du budget prévisionnel 2022/2023** : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

**Renouvellement des mandats de membres du bureau** : l'Assemblée désigne Mme LACOMBE Fabienne en qualité de Présidente, Mme MUNOZ Emilie en qualité de Trésorière, Mme LECOMTE Christelle en qualité de Secrétaire, Mmes AYAT Pauline, LESUEURS Delphine et REMAGA-CHUECA Sara, M. MUNOZ Loïc, Mme SOUSA Maggy en qualité de membres actifs du bureau et reste membre fondateur Mme GALLINAS Virginie.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Modification du règlement intérieur** : adoptée à l'unanimité ;

**Tarification des différentes cotisations et remises annuelles pour la saison 2022/2023 :**

NOMBRE DE COURS	TARIFS	REMISE
1 cours (danse) par semaine	175 €	
1 cours (loisir) par semaine	155 €	
1 cours (famille) par semaine	125 €	
2 cours par semaine		- 15 %
3 cours par semaine		- 20 %
4 cours par semaine		- 25 %
5 <sup>ème</sup> cours		offert

- Il est laissé la possibilité aux adhérents de régler le montant de leur cotisation en plusieurs mensualités, 8 mensualités maximum de mi-septembre 2022 à mi-mai 2023.
- A partir du 2<sup>ème</sup> membre de la même famille inscrit et résidant à la même adresse fiscale, une remise de 10 % sur l'ensemble des cours pris est appliquée. Cette remise ne rentre en compte que pour 1 cours par semaine.
- Les remises décrites ci-dessus ne sont pas cumulables pour une même personne.
- Remise de 10€ pour tous les élèves (saison 2021/2022) à jour de leur cotisation, se réinscrivant à la saison 2022/2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité ;

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h25.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Gannat, le 31/07/2022

La Présidente de séance  
Mme Fabienne LACOMBE

La Secrétaire de séance  
Mme Delphine LESUEURS

